

**À l'attention des membres de  
l'Assemblée Générale de la Fédération  
Régionale des Chasseurs d'Occitanie**

Le 17 mai 2021,

**Objet** : Convocation Assemblée Générale Ordinaire FRC Occitanie 2021

Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur l'administrateur,

En raison de la pandémie COVID, le conseil d'administration réuni le 13 avril 2021, a pris la décision de soumettre ses propositions à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie 2021 par vote électronique, conformément à ses statuts et à l'art 10.1 du règlement intérieur.

Le conseil d'administration réuni le 7 mai 2021, a délibéré sur l'ordre du jour, les conditions de participation et modalités de votes, exposés ci-après.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Fédération Régionale Occitanie 2021 est le suivant :

- Rapport du Président sur la situation, la gestion et activités de la FRC
- Rapport financier du Trésorier : bilan de l'exercice 2018/2019 et bilan de l'exercice 2019/2020
- Rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2020
- Budget de l'exercice 2021/2022 établi par le conseil d'administration du 13/04/2021
- Résolutions du conseil d'administration soumises à l'approbation de l'assemblée générale (vote numérique) :



- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2019
- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10/07/2020, ayant fait office d'assemblée générale ordinaire 2020
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2019
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2019
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2020
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2020
- Non renouvellement du mandat avec la société GMCO Audit (M.NAVARRO commissaire aux comptes) arrivé à terme.
- Approbation du budget de l'exercice 2021-2022
- Vote du montant de la cotisation obligatoire due par chaque fédération départementale
- Vote du montant de la cotisation à la Fédération Nationale des Chasseurs et au Syndicat National des Chasseurs de France

L'ensemble des documents seront accessibles en consultation à partir du 19 mai, depuis un lien adressé par courriel sur la boîte mail de chaque membre.

Les votes par voie électronique seront ouverts à partir du vendredi 28 mai à 10h. Les votes seront clos le 2 juin à 12h. Un lien pour accéder à ces votes sera adressé par courriel sur la boîte mail de chaque membre. Tout vote hors ces délais et éventuel double vote sera nul.

Si vous ne pouvez prendre part au vote électronique, votre pouvoir selon le modèle ci-joint doit nous être retourné par courriel avant le 24 mai à 17h, à l'adresse suivante :

[contact@frcoccitanie.fr](mailto:contact@frcoccitanie.fr)

Les porteurs de mandat de vote, recevront un lien par courriel pour procéder au vote, en supplément de leur propre voix.

Les résultats des votes seront validés par le président de la Fédération Régionale des Chasseurs et deux membres du conseil d'administration désignés en son sein le 07/05/2021.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame, Monsieur l'administrateur, l'expression de mes sincères et cordiales salutations.

Le Président de la Fédération  
Régionale des Chasseurs d'Occitanie  
Serge CASTERAN



*Copie aux directeurs, directrices, responsables administratifs de la FRC Occitanie*

*Pièces jointe : Pouvoir de vote*

